



OFFRE D'EMPLOI **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

SECTEUR **SANTÉ**

AVANT LE **12 FÉVRIER**



OFFRE N°

44314

SECTEUR

SANTÉ (PRATICIENS)

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT

13 MOIS

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

GROUPE ACPPA - PFS - RECRUTEMENT DU

22/02/21 AU 26/02/21

LIEU

Auvergne - RHONE ALPES

POSTULEZ AVANT LE

02/02/2021

PRISE DE POSTE

03/05/2021

CONTACT

Françoise LEGER

fleger@cnarm.fr

06 93 13 34 46

STANDARD

☎ 02 62 15 00 00

Apprenti Aide Soignant H/F

► DESCRIPTIF

Vous participez au bien être de la personne âgée dépendante dans les gestes de la vie quotidienne en favorisant le maintien de l'autonomie. Vous êtes en relation avec les résidents, les familles et le personnel des services de soins dans un EHPAD. Vous assurez l'entretien des locaux, participez aux soins de confort et d'hygiène avec les équipes soignantes. Vous établissez une relation adaptée avec les personnes aidées au sein de l'établissement. A l'issue de votre contrat d'apprentissage et dès validation du Diplôme d'État d'Aide SOIGNANT, vous poursuivrez par un CDI.

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

Collège ou lycée

DIPLOME REQUIS :

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

COMPÉTENCES :

Bonne présentation, capacité d'écoute, sens des responsabilités, réactivité, aisance relationnelle, bonne capacité physique, patience; vous savez prendre des initiatives. Intérêt pour le service

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

CAP / BEP

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

NC

LANGUE(S) :

Maîtrise du français et du langage écrit et oral, maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure

INFORMATIQUE :

NC

PERMIS :

B

► EXIGENCE(S)

Certificat médical de non-contre indication à l'exercice du métier - Vaccinations exigées : DTP (Diphthérie, Tétanos, Poliomyélite) - BCG et/ou IDR Tuberculine - Hépatite B

► RÉMUNÉRATION

Salaire BRUT: Entre 1120 NET et 1462 NET €

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion aller + transfert



Allocation d'arrivée de 300€



Aide à l'hébergement 2 mois



Indemnité forfaitaire de 500€



Prime d'installation complémentaire de 400€



Indemnité complémentaire selon la situation